

# Fiche d'inscription 2017/2018

## CSBJ - ASVF ATHLETISME

Athlé Compétition	155 €	<input type="checkbox"/>
Athlé Benjamins	150 €	<input type="checkbox"/>
Athlé Hors Stade	110 €	<input type="checkbox"/>
Athlé Découverte Poussins	145 €	<input type="checkbox"/>
Adultes Détente	85 €	<input type="checkbox"/>
Découverte Eveil Athlé	140 €	<input type="checkbox"/>
Athlé Encadrement	50 €	<input type="checkbox"/>
Carte ASVF n° ..... ou	19 €	<input type="checkbox"/>

Espèces : Règlement en une fois

Chèque(s) : \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
En 3 fois max : sept oct nov

**Chèque à l'ordre de ASVF Athlétisme**

- carte MRA (-30 €)

- pack loisirs (-15€)

Carte ASVF : à prendre auprès du Comité Directeur - Si règlement au club faire un chèque séparé à l'ordre de ASVF

Nouvelle adhésion FFA :  Numéro de licence (si déjà licencié) : .....

**Remplir en lettres capitales SVP – 1 séance d'essai avant prise de la licence, remboursement impossible après validation de la 1<sup>ère</sup> séance d'essai**

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe: F  M  Date de naissance : ..../..../..... (jj/mm/aaaa)

Nationalité : .....

Adresse complète: .....

Code Postal: ..... Ville: .....

Adresse Email (obligatoire): .....

Numéro de téléphone (Fixe): ..... (Portable): .....

Atteste que chacune des rubriques du questionnaire de santé de la fédération donne lieu à une réponse négative, pour licencié FFA 2016/2017 Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 (Questionnaire FFA Joint) – cocher la case

**A défaut Certificat Médical (moins de 6 mois) :**

. Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Running : Mention obligatoire « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition »

. Pour les Licences Athlé Santé : Mention obligatoire « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme »

**Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs :** Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, le soussigné autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

**Assurances :**

. le Club a souscrit une assurance Responsabilité Civile dans le cadre du contrat souscrit par la FFA

. les Licenciés sont assurés individuellement par le Club par le même contrat couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme. (informations et garanties consultables sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances)

**Droit à l'image :** les licenciés cèdent leurs droit à l'image au Club dans le cadre d'une utilisation non commerciale pour des supports internes au Club sauf indication contraire de leur part ci-après .....

**Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :** le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche. Ces informations sont destinées à la FFA et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas veuillez cocher la case ci-contre :  (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature : .....  Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur,

(Pour les mineurs, nom, prénom et signature du ou des parents)

le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_